



Le document unique ou l'EVRP (Evaluation des Risques Professionnels)

Mieux connaître les risques professionnels et les attitudes à adopter face à eux.
Apporter les solutions et les réponses les plus rapides et les plus efficaces possibles...
Voici les objectifs du document unique.

Le décret du 5 novembre 2001 rappelle au chef d'établissement d'effectuer l'évaluation des risques professionnels. Il impose la traçabilité de cette évaluation sur un document unique.

Le chef d'établissement doit démontrer sa volonté de contrôle et de prévention des risques professionnels. Il doit pour se faire définir un plan d'action et engager une procédure sur le long terme visant à diminuer les risques professionnels qui auront été identifiés.

OBJECTIFS

-  Informer l'exploitant sur ses obligations en matière d'EVRP.
-  Donner à l'exploitant des outils pour établir et gérer le document unique.

PROGRAMME

Rappel de la réglementation.

Les lois santé travail
Les listes d'actions de prévention des risques et de protection des salariés
Les obligations et leurs évolutions

Connaître les principaux documents en lien avec le document unique

Registres et affichages obligatoires

Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la constitution du Document Unique

Comprendre les enjeux du document unique
A quoi et à qui sert le document unique ? Qui peut le contrôler ?
Comment impliquer tous les intervenants ?

Caractéristiques du document unique

Qui élabore le document ?
La forme, Le contenu, Le plan d'actions
Le suivi, La mise à jour

Les étapes de prévention des risques

Préparer la démarche
Evaluer les risques : quels sont les risques à prendre en compte ?
Intégrer les risques sanitaires (Corona virus) dans le DU
Evaluer les risques psychosociaux
Comment hiérarchiser les risques afin de les prioriser ?
Réaliser le PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)
Mettre en œuvre les actions
Les délais de réalisation des actions correctrices
La formalisation écrite des actions
Ré-évaluer les risques suite aux actions réalisées

Etude d'un cas concret à titre d'exemple

(étude adaptée à votre domaine de travail)

Nous pouvons poursuivre cette formation par un accompagnement pour la création et la mise en œuvre de l'EVRP... Un devis complémentaire vous sera fourni sur demande.

DUREE

1 jour

PUBLIC

Exploitants et/ou responsables

Pré REQUIS

Aucun

EVALUATION

Auto-évaluation de positionnement par entretien ou questionnaire.
Auto-évaluation des acquis de la formation par questionnaire amenant à une réflexion sur un plan d'actions.

PEDAGOGIE

Participative
Démonstrative
Applicative
Interactive

INTERVENANTS

Selon le thème de la formation, CQFD sélectionne un pédagogue possédant une expérience significative, une maîtrise opérationnelle et un profil particulier :
sophrologue, psychologue, neuropsychologue, ergonome, ergothérapeute, senior manager, chef de cuisine, gouvernante, journaliste, animateur, ex-policier, etc...

TARIFS

Inter-entreprises à Paris
Intra-muros en France entière
cliquez ici pour consulter sur notre site internet le calendrier et les tarifs



Vidéo de présentation

